



Diocèse de Sion



Abbaye territoriale de
Saint-Maurice



Église réformée
évangélique du Valais
Evangelisch-reformierte
Kirche des Wallis

Eglise réformée évangélique
du Valais

Communiqué aux médias

A propos de la future Constitution valaisanne

Sion, le 11 janvier 2024

Au moment où le projet de nouvelle Constitution est soumis à votation populaire, les Eglises s'en tiennent au rôle qui leur revient au sein de la société civile. Elles saluent la manière dont sont envisagés leurs rapports avec l'Etat, leur permettant de mettre en œuvre leur mission propre et de poursuivre le service rendu à l'ensemble de la population valaisanne. Elles soulignent l'importance du Préambule. Elles ont pris acte des évolutions sociétales concernant des droits fondamentaux, et renvoient à la conscience éclairée de chacun. Ne se prononçant évidemment pas sur les aspects plus politiques du projet, les Eglises ne jugent pas opportun de donner une indication de vote.

Durant quatre ans, les Eglises reconnues de droit public en Valais ont suivi avec grande attention le travail de la Constituante. En temps opportun, elles ont répondu de manière circonstanciée et claire à la consultation adressée aux différents milieux concernés, en éditant une plaquette explicitant en détail leur position sur les sujets qui les touchent : Droits fondamentaux, Préambule, Relation entre l'Etat et les Eglises (voir : www.cath-vs.ch et www.erev.ch). Ce faisant, à la lumière de l'Évangile, de la réflexion et de l'expérience de leur présence en Valais, les Eglises ont tenu le rôle qui leur est dévolu au sein de la société civile.

Elles se félicitent du projet sur **les rapports entre l'Etat et les Eglises**, qui, si le texte est accepté en votation populaire, leur permettrait de poursuivre leur mission à la fois d'annonce de l'Évangile, d'accompagnement spirituel, et d'aide efficace aux personnes dans le besoin, quelles que soient leurs convictions religieuses. Elles relèvent en particulier l'importance de la reconnaissance par l'Etat de la dimension spirituelle de tout être humain, et bien sûr la liberté de conscience et de religion explicitement rappelée.

Dans le **Préambule**, elles saluent la référence à Dieu, principe transcendant, en plein accord avec la Constitution suisse qui réitère cette même invocation ; elles jugent opportune la mention de quelques principes fédérateurs, comme le respect de la dignité humaine.



Diocèse de Sion



**Abbaye territoriale de
Saint-Maurice**



**Église réformée
évangélique du Valais
Evangelisch-reformierte
Kirche des Wallis**

**Eglise réformée évangélique
du Valais**

Dans l'énoncé **des droits fondamentaux**, elles renvoient à ce que chacun connaît des principes présidant à leur conception de la famille, de la fin de vie ou de l'enseignement.

Tout en prenant acte des évolutions sociétales, les Eglises renvoient à ces fondements, de manière que chaque citoyen et chaque citoyenne se forge une conviction éclairée.

Pour ce qui relève de l'aspect proprement politique dans un canton bilingue, les Eglises soulignent l'importance de la liberté d'opinion.

Conscientes de l'importance d'une votation sur ce projet de nouvelle Constitution, les Eglises s'en tiennent à ce qui relève de leur compétence : elles n'ont pas à donner de consigne formelle de vote, et invitent les citoyens et citoyennes à s'informer avec soin, à se rendre aux urnes et à exercer ainsi leurs droits et devoirs civiques.

Pour tout complément d'information et contacts :

Eglise catholique :

Chanoine Pierre-Yves Maillard, Vicaire général

téléphone : 078 / 842 69 93

py.maillard@cath-vs.org

Eglise réformée :

Gilles Cavin, pasteur, Président du Conseil synodal

Téléphone 079 / 204 72 16

gilles.cavin@erev.ch

Pour les documents détaillés concernant la position des Eglises dans le processus de consultation :

www.cath-vs.ch

ou

<https://erev.ch/partenariat/>

EREV
Pasteur Gilles Cavin

Diocèse de Sion
+ Jean-Marie Lovey

Abbaye St-Maurice
Mgr Jean-Michel Girard